



Association des Intérêts du quartier de la Neuveville

Au Conseil Communal
Place de l'Hôtel de Ville 2
1700 Fribourg

Fribourg, le 8 avril 2017

Monsieur le Syndic,
Monsieur Le Conseiller,
Madame la Conseillère,

Suite à notre assemblée générale du 23 mars dernier, l'association des Intérêts du Quartier de la Neuveville, mandatée par elle, vous demande d'annuler purement et simplement notre lettre du 16 janvier, adressée à la Direction de la police locale, portant sur des démarches concernant les mesures de mobilité, démarches qui ne reflètent pas l'opinion de la population et des commerçants et qui nuisent au bien-être du quartier et présentent un danger pour notre tissu social.

A une large majorité des membres, en présence de Madame Andrea Burgener, Conseillère Communale, l'assemblée **s'est opposée principalement à la pose d'une borne à la Grand-Fontaine** et a exigé que toutes nouvelles propositions de notre part concernant la circulation devaient obtenir, dorénavant, l'aval, soit d'une assemblée générale, soit d'une assemblée extraordinaire de notre association.

Cependant, nous vous signalons avoir pris connaissance, par le biais de notre ancien vice-président, Monsieur Gérard Schmutz, qui a démissionné du comité au lendemain de notre assemblée générale, et qui de ce fait, n'est plus membre de la commission de la mobilité, des différents travaux ci-dessous et nous vous en remercions :

- La Route-Neuve sera traitée dans sa partie inférieure, jusqu'à sa connexion avec la Place du Pertuis, mais la Place en elle-même ne sera pas touchée. Toutefois il est possible que le Génie-Civil applique quelques retouches pour y corriger les trous / affaissements les plus marqués.

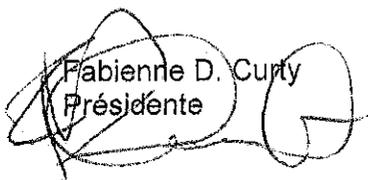
En intervenant sur la Route-Neuve, on pourra corriger la problématique des niveaux avec les quais de l'arrêt de bus, qui ne sont aujourd'hui pas aux normes. Il y aura donc une amélioration dans ce sens. Par contre la largeur des quais est insuffisante et on ne pourra pas modifier cela dans le cadre de cette intervention. Il y aura donc une 2^{ème} étape d'ici quelques années pour mettre la largeur des arrêts aux normes.

- Une intervention sur la Place du Pertuis n'est pour l'instant pas planifiée, mais elle pourrait éventuellement avoir lieu en même temps que la mise aux normes des arrêts. A rediscuter dans le cadre de la suite à donner.

Concernant l'intervention sur la place du Pertuis, comme discuté lors de notre entretien du 15 mars 2017, nous souhaiterions qu'une assemblée extraordinaire soit programmée avec nos habitants et commerçants du quartier et si possible cet automne. Durant cette séance, nous pourrions prendre connaissance de vos différents scénarios (nous vous rappelons qu'une borne rétractable est à exclure du tableau) et intervenir si nécessaire.

Dans cette attente, nous vous prions de prendre bonne note de qui précède et vous remercions pour votre compréhension.

Nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Monsieur le Conseiller, Madame la Conseillère, nos meilleures salutations.


Fabienne D. Curty
Présidente

Marie Boillat
Secrétaire


Annexes : intervention d'un membre, acceptée à une large majorité
copie pour information à la Direction de la Police locale.

Madame la Présidente,

Madame la Conseillère,

Mesdames et Messieurs,

La lettre du mois de janvier des IQN portant sur des propositions de limiter la circulation dans notre quartier ne fait pas, et de loin, l'unanimité des habitants et des commerçants.

L'objet le plus critiqué est la pose d'une borne à la Grand-Fontaine, idée absurde et qui prêterait :

- Les habitants eux-mêmes, qui, pour des raisons de travail, sont obligés d'utiliser leur voiture ou leur véhicule utilitaire.
- Les commerçants qui, d'une part, sont approvisionnés à l'heure de pointe du matin, et qui d'autre part, ont besoin de leur véhicule pour assurer leurs nombreuses livraisons.
- Les restaurants qui se verraient privés de leur clientèle de midi et du soir, faute d'accès à notre quartier.
- L'hôtel, de renommée, qui ne pourrait plus offrir à ses clients une arrivée en fin d'après-midi et un départ aux premières heures de la journée.
- Les entreprises, PME établies dans le quartier depuis de nombreuses années, qui, chaque matin et chaque soir, assurent un suivi avec leurs employés, pour finaliser leur journée et assurer le transport du matériel et des engins nécessaires à leur activité.
- L'école, le cabinet de logopédie, la crèche et la garderie d'enfants de la Providence qui voient chaque jour arriver les enfants accompagnés de leurs parents.
- Le Werkhof lui-même qui, comme futur centre d'accueil, serait privé de l'arrivée et du départ de ses hôtes juvéniles.
- Le médecin et le physio, installés dans notre quartier pour le bien-être de nos habitants, qui ne pourraient plus exercer tôt le matin ou tard le soir, la plupart des patients se faisant, pour des raisons évidentes, véhiculer.
- L'EMS de la Providence, pour les mêmes raisons de livraison et de soins et d'arrivée de leur personnel (n'habitant pas le quartier), qui serait en difficulté d'assurer son engagement et l'accueil des visites. Il en va de

même pour l'institut *La Farandole* pour l'arrivée des formateurs et le transport des handicapés.

- La piscine, dont l'accès des lève-tôt et des baigneurs de fin de matinée ou d'après-midi, ne serait plus accessible.
- Les manifestations sportives (football, pétanque, pêche et autres) qui seraient obligées de modifier leurs horaires.
- Le garage et le parking de la Grand-Fontaine, eux-mêmes, qui, suivant l'emplacement de la borne, n'auraient plus d'accès vers le bas ou vers le haut de cette rue.
- Toute autre personne ou institution qui serait préteritée par cette mesure et que j'ai certainement oubliée.

Une telle mesure aurait pour conséquence un large report du trafic sur l'axe Stadtberg – Route-Neuve. Le projet d'un nouveau garage, avec sortie sur la Route-Neuve, n'est pas sans influencer le nombre de véhicules arrêtés aux feux de la Gare. Le quartier de l'Auge, dont le trafic est aussi perturbé, se verrait, entre guillemet, offrir un surplus de véhicules de tout genre. Il vous en remercie d'ores et déjà.

Le risque est très minime, j'en conviens, mais hélas, il existe. L'accès des véhicules dans des endroits sûrs serait également fortement diminué en cas de catastrophe naturelle.

Pour toutes ces raisons, l'assemblée doit se prononcer sur la nécessité d'écrire une nouvelle lettre au Conseil Communal annulant purement et simplement celle du mois de janvier.

Enfin toute nouvelle initiative doit être approuvée par la population, soit en assemblée générale soit par une assemblée extraordinaire.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Michel Jonin

Membre d'honneur